

MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

ACHAT DE PLANTS FORESTIERS

ACHAT DE PLANTS FORESTIERS

ACCORD - CADRE n° 2026-8325-003

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – MEMOIRE TECHNIQUE

Préambule

Ce mémoire technique doit être complété et joint à l'offre ; il servira à évaluer la valeur technique des offres des entreprises sur la base des critères et sous critères selon la description du règlement de la consultation.

Chaque point du présent document doit être renseigné par le candidat afin de pouvoir être analysé et recevoir une notation.

L'absence de ce document de réponse ou le non-respect du plan imposé pourra entraîner le rejet de l'offre. L'absence de réponse à un sous-critère du mémoire technique entraînera la note de 0 pour ce sous-critère.

En cas de groupement, il convient de présenter un mémoire technique par membre ou un mémoire technique commun en indiquant lisiblement pour chaque ligne, le membre du groupement concerné.

Les informations peuvent éventuellement être complétées par des annexes au cadre de réponse technique.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM de la SOCIETE :

.....

ADRESSE de la SOCIÉTÉ :

.....

NOM et COORDONNEES (Tel/mail) DU RESPONSABLE :

.....

Dans le cadre de la généralisation de la dématérialisation, les candidats doivent indiquer leur adresse électronique (adresse mél). Il conviendra de préciser une adresse généraliste plutôt que nominative afin d'assurer la transmission effective des correspondances.

Cette adresse doit être clairement lisible. Il est conseillé de la mentionner en version informatique, plutôt que manuscrite, pour éviter toute confusion.

Adresse mèl :

CRITERE 1 : CARACTERISTIQUES DE PLANTS PROPOSES

Lot	Essence	Provenance	Taille	Age	Type	Compléments / Alternatives (Provenance – Conditionnement)	Provenance proposée par le candidat	Caractéristiques des plants proposées par le candidat (RN/godet ; âge ; dimensions)
1	Chêne sessile (Quercus petraea)	QPE 103	H : 30/80 cm Diam collet : 5mm pour les 30/50 ; 7mm : pour les 50/80	1S1	RN à la planche avec au moins 40 % de 50-80 cm	Alternatives autorisées : - Provenance : QPE 311 ou QPE 106 - Conditionnement : godet 350cc		
	Chêne pubescent (Quercus pubescens)	QPU101	H : 15/60 cm Diam collet : 4mm pour les 15/30 ; 5mm : pour les 20/60	1-0	G350cc au moins 30 % de 30-60 cm	Godets obligatoires sur 5000 plants minimum. Alternatives autorisées : - Provenance : QPU 360. - conditionnement : Racines nues (sur une partie du lot seulement).		
2	Cèdre de l'Atlas (Cedrus atlantica)	CAT900 - France	H : 10-20 cm, diam collet minimum : 3mm	1-0	Godet 350cm3 minimum	Alternatives autorisées : - Provenance : CAT-PP-001/002/003. - Conditionnement : Godets 2 ans		
	Pin Sylvestre (Pinus sylvestris)	PSY 100 – Nord-Ouest	H : 8-15 cm, diam collet minimum : 2,5mm	1-0	Godet 200cm3 minimum	Alternatives autorisées : - Provenance : PSY-VG-002/003		
	Pin maritime (Pinus pinaster)	PPA 100 Nord-Ouest	H : 20 -40 cm, diam collet minimum : 3mm	1-0	Godet 200cm3 minimum	Alternatives autorisées : - Provenance : PPA301 ; PPA-VG-006 à 022 sauf 009		

	Pin pignon (Pinus pinea)	PPE700- Région méditerrané enne	H : 10/25 cm Diam collet : 3mm pour les 10/20 ; 4mm : pour les 20/25	1-0	Godet 350cm3 minimum			
3	Douglas (Pseudotsuga menziesii)	PMVG002 La Luzette	H : 25-40 cm, diam collet minimum : 5mm	1+1	RN	Alternatives autorisées : - Provenance : PMVG001 à PMVG008 (sauf PMVG006) ; PME901 - Conditionnement : Godets		
	Sequoia Toujours vert (Sequoia sempervirens)	Non reglementé, A préciser par le pépinériste	A préciser par le pépinériste	1+0	Godet 350cm3 minimum	Godets 2 ans		

Caractéristique des plants demandés : Provenance - Age – dimensions 10 points

Caractéristique des plants demandés : conditionnement 10 points

CRITERE 2 : OPTIMISATION DES TECHNIQUES DE PRODUCTION ET DE LA LIVRAISON DES PLANTS :

Ce critère permet d'apprécier les itinéraires techniques mobilisés pour garantir une optimisation de la ressource en graines, la meilleure réussite possible des cultures en se prémunissant des aléas climatiques, la qualité et la traçabilité des plants et des modalités de livraisons adaptées au caractère fragile et périssable des plants.

Moyens de conditionnement et de transport : respect des normes phytosanitaires, traçabilité, livraison rapide et suivie pour garantir la fraîcheur et l'intégrité des plants.

Outils de suivi et de contrôle qualité : logiciels, protocoles internes

Ce critère est divisé en 5 sous critères :

1/ Optimisation de la ressource en graines (méthodes de semis, repiquages...) :

Sur 2 points

Description des méthodes de semis et repiquages en mettant en avant les actions visant à optimiser la ressource en graines.

2/ Performances en matière de limitation des effets des mauvaises conditions climatiques

Sur 2 points

Description des techniques mises en œuvre pour limiter l'impact des mauvaises conditions climatiques telles que gel, sécheresses, grêle, forte pluviométrie...

Préciser les systèmes d'irrigation utilisés.

3/ Qualités physiologiques et dimensionnelles des plants livrés :

Sur 2 points

Pour les racines nues : Description de l'organisation des arrachages, des modalités de tri et de conservation des plants en pépinière (lieu de stockage, contrôles de paramètres tels que température et hygrométrie, durée...), des mesures pour séparer et identifier les lots lors des livraisons et des mesures prises pour préserver les plants pendant le transport.

Pour les mottes ou godets : Description du type, des dimensions des contenants et du substrat utilisés. Description des modalités de préparation et de conditionnement des plants en godets ou mottes en précisant les prises pour garantir l'intégrité et la fraîcheur des mottes et l'absence de déformations et de blessures sur les parties aériennes jusqu'à la livraison des plants sur site. Description des mesures pour permettre une bonne identification des lots à la réception.

4/ Modalités et fréquence de livraison

Sur 2 points

Préciser la fréquence maximale de livraison des plants sur une campagne : exemple 1 fois par semaine, 1 fois tous les 15 jours...

Description des mesures prises pour limiter la durée du transport (délai entre chargement et déchargement des plants) et assurer l'acheminement rapide des plants en évitant les ruptures de charges et les temps d'attente dans des lieux à environnement non contrôlé (température, humidité...)

5/ Performance environnementale

Sur 2 points

Ce sous-critère permet d'apprécier l'engagement de l'entreprise dans une démarche de production durable :

- Préservation des sols et réduction des intrants chimiques
- Gestion durable de la ressource en eau
- Gestion durable des déchets

➤ Préservation des sols et réduction des intrants chimiques :

Description des mesures mises en œuvre pour le maintien de la fertilité des sols et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Si des produits phytosanitaires sont encore utilisés dans les process de production en préciser la liste et à quel moment de l'itinéraire technique ils sont utilisés.

➤ Gestion durable de la ressource en eau :

Description des mesures mises en œuvre pour optimiser la gestion de l'eau et la préservation de cette ressource.

➤ Gestion durable des déchets :

Description des mesures mises en œuvre pour optimiser la gestion et la réduction des déchets.

CRITERE 3 : MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

Ce critère vise à obtenir des informations détaillées sur la capacité de l'entreprise à mobiliser des compétences et des matériels adaptés à la production, au suivi et à la livraison des plants.

Qualification et expérience des équipes (techniciens, responsables de culture, personnel de conditionnement...).

Organisation interne : répartition des rôles, capacité à gérer les pics d'activité.

Disponibilité pour le suivi technique et les échanges avec le donneur d'ordre.

Liste des équipements et matériels pouvant être mobilisés pour les prestations du marché.

Le jugement portera sur la complétude des informations transmises.

1/ MOYENS HUMAINS :

Sur 5 points

Formation et expérience du personnel assigné à l'exécution du marché :

NOM - Prénom	Date d'embauche (mois/année)	Qualité	Compétences – Diplômes - Formation	Expériences

Organisation interne :

Disponibilité pour le suivi technique et les échanges avec le donneur d'ordre :

2/ MOYENS MATERIELS :

Sur 5 points

Présentation détaillée des équipements et des matériels mis à disposition (équipement technique, outillage, matériels...).

La liste des matériels qui figurent ci-après est à renseigner suivant le type de lot / prestations pour lesquels le candidat souhaite déposer une offre.

Le matériel présenté devra être celui utilisé pour réaliser les prestations dans le cadre du présent marché.

Surface de pleine terre :

Surfaces couvertes (serres, ombrières...) :

Salle de tri et chambres froides :

Engins (nombre et type) :

Matériels (nombre et type) :

Autres....

CHIFFRE D'AFFAIRES (€)		
Année n-3	Année n-2	Année n-1

Dans le cas de candidatures groupées, les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (notamment lettre de candidature dûment remplie et présentée dans la candidature).

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise
(en cas de mémoire commun pour un groupement, signature des
membres du groupement)